...vigation, qui par son contrat est obligée de fournir, dans certain cas, les bâtiments pour le transport de troupes, à appareiller trois de ses plus grands paquebots. On embarquera des troupes à Gênes à Naples et à Brindisi.

» On ne s'attend pas à avoir d'autres nouvelles de Massaouah avant demain soir ou après-demain. En effet, l'aviso qui a porté à Périm la dépêche arrivée hier, ne pourra être de retour à Perim, après avoir pris les dépêches à Massaouah, que ce soir ou demain matin ; à moins que pour un cas très grave, qu'on ne saurait prévoir, le général n'ait envoyé à Périm un des deux grands bâtiments qui sont de station à Massaouah, et dont l'un sert d'hôpital flottant.

» L'insinuation faite par un journal d'ici que l'attitude de Ras-Alula pourrait bien être le fait des agissements de quelque gouvernement étranger n'a pas de fondement. Quelqu'un de bien placé pour connaître ce qui pourrait s'être passé à ce sujet, m'a déclaré formellement que c'est une pure fantaisie.

» En effet, on sait, à la Consulta, que depuis longtemps les voyageurs européens sont rares dans ces parages, après les massacres successifs de plusieurs expéditions, et que deux personnages russes qui s'étaient risqués à l'intérieur sont repartis très mécontents de l'accueil qu'ils avaient reçu. »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 2 février.

UNE FAUSSE NOUVELLE

Un journal du matin a publié une information relatant une entrevue qu'auraient eue entre eux MM. Clémenceau, Ferry, Floquet, Keller, de Cassagnac.

Renseignements pris, le président de la Chambre a bien causé un instant dans les couloirs de la Chambre avec MM. Ferry et Clémenceau; il est également possible que ce dernier ait parlé à M. Keller, mais de là à ce qui a été dit, il y a loin.

Quant à M. de Cassagnac, il n'a vu hier, aucun des personnages politiques ci-dessus, et avec lesquels notre confrère l'a fait longuement s'entretenir.

A la Chambre où il n'y avait pas moins de dix-sept commissions convoquées aujourd'hui, calme complet, néanmoins on parle toujours de crise ministérielle; la trève, dit-on, ne dépassera pas le vote du budget, et du reste M. Goblet et ses collaborateurs, toujours très malmenés par les opportunistes, ne sont pas du tout décidés à se défendre énergiquement. Quoi qu'on ait prétendu, les ministres sont loin d'être d'accord sur la question des droits de douane, et ce n'est pas la seule.

Le retour du gâchis n'est pas loin.

LA LOI MILITAIRE

La commission de l'armée a adopté les derniers articles de la proposition sur l'instruction militaire dans l'enseignement, à laquelle elle a ajouté certaines dispositions ayant pour but de donner une sanction à la loi. Les pénalités seront analogues à celles édictées par la loi scolaire de 1882 sur l'obligation. De plus, les jeunes gens qui n'y auront pas satisfait seront privés des avantages de la libération anticipée.

LA CONCESSION DES RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES

M. Andrieux a été nommé président de la commission relative à la concession des réseaux téléphoniques. M. Chevillon a été nommé secrétaire. La commission est favorable au projet.

L'UNION CONSERVATRICE ET LE BUDGET

L'union conservatrice, sous la présidence de M. de Mackau, a examiné ce soir la conduite a tenir au sujet du vote sur le budget.

Elle a décidé que plus que jamais il fallait affirmer l'accord existant parmi tous les députés conservateurs.

Une déclaration sera comme, nous le disions hier, faite à la tribune. Le bureau de l'union conservatrice s'entendra avec celui de la droite pour la rédaction de cette déclaration.

LA COMMISSION DU CONCORDAT

MM. Michelin et Planteau ont été entendus par la commission du concordat. M. Planteau a declaré qu'il avait présenté sa proposition pour en finir avec les questions irritantes. M. Michelin a ensuite exposé que le concordat n'existait plus à proprement parler, depuis que le pape n'était plus souverain temporel. Il veut la séparation des églises et de l'Etat dans le sens de la liberté absolue, et la suppression totale du budget des cultes. En supprimant la personnalité civile du clergé, l'Etat est devenu légitimement son successeur et il n'a aucune restitution à lui faire.

Le président a ensuite donné communication des différents vœux émis par le conseil général de la Seine et la discussion générale a été ouverte. Mgr Freppel s'est attaché à réfuter les arguments présentés tour à tour par MM. Plasteau et Michelin. A son avis, la perte du pouvoir temporel du Pape ne saurait justifier l'annulation d'un contrat conclu entre l'Etat et l'Eglise.

L'évêque d'Angers a terminé en examinant les articles organiques, qui sont la loi de l'Etat. C'est seulement quand ils n'ont plus été observés par le gouvernement, que le pays a protesté. Le président fait un résumé des questions soumises à la commission :

1° Y a-t-il lieu de séparer les Eglises de l'Etat !

2° Quelles seraient les mesures à prendre comme conséquence de la séparation !

M. Yves-Guyot développe la thèse suivante : il faut organiser la liberté des cultes sans les encourager.

Après quelques observations de M. de Mun, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

NOUVELLES DU JOUR

Mouvement administratif

L'*Officiel* de ce jour publie un mouvement administratif, M. Bouffet préfet, de la Vendée est nommé préfet du Finistère; M. Robert, ancien député, est nommé préfet de la Vendée; M. Saitel, préfet des Landes, est nommé préfet de la Sarthe; M. Fournier, sous-préfet de Béziers, est nommé préfet des Landes; M. Grenier, sous-préfet de Dieppe, est nommé préfet des Deux-Sèvres; M. Soinoury, sous-préfet de Compiègne, est nommé préfet de la Meuse.

Société des agriculteurs de France

Paris, 3 février. — La session annuelle de la société des agriculteurs de France sera ouverte le vendredi 11 février, à 2 heures.

Cette solennité qui réunit chaque année à Paris plus de mille agriculteurs ou cultivateurs, aura lieu à l'Hôtel Continental.

Le banquet des agriculteurs aura lieu pendant la session, le jeudi 17 février. Les représentants des principaux journaux de Paris et des départements sont invités au banquet.

Au début de la session, la société décernera les prix aux lauréats des concours qu'elle a fondés.

Les diverses compagnies de chemins de fer ont accordé aux membres de la société des agriculteurs de France, qui se rendront à la session, une réduction de moitié sur le prix des places.

La Bourse de Paris

Paris, 2 février. — La bourse a monté sur de meilleures nouvelles venues de Vienne, de Saint-Pétersbourg, de Berlin, ainsi que sur le bruit que M. Boulanger aurait remis sa démission à M. Grévy. Le chef de l'Etat ne tranchera pas à lui seul cette grave question ; c'est au conseil des ministres à aviser.

Or le président du conseil a fait publier, dans les journaux du soir, une note disant en propres termes que si des manœuvres quelconques étaient dirigées contre tel ou tel membre du cabinet, le conseil avait décidé en principe de se solidariser tout entier avec le ministre qui pourrait être visé.

Les membres du Gouvernement se sont nettement expliqués à ce sujet, dans une récente délibération. Néanmoins on prévoit dans le monde financier une crise imminente, non pas tant à cause de M. Boulanger, qu'en raison du peu de surface que présente le cabinet actuel, pris en bloc, dans les circonstances présentes.

A l'extérieur on semble craindre toujours un conflit entre la Russie et l'Autriche.

Le nouvel archevêque de Lyon

Rome, 2 janvier. — Le gouvernement français a soumis à l'approbation du Vatican, qui l'a ratifié, la nomination de Mgr Foulon, archevêque de Besançon, à l'archevêché de Lyon, en remplacement de Mgr Cavarot, décédé.

M. Paul Cambon à Madrid

Madrid, 2 février. — L'ambassade de France a donné un grand banquet hier soir. Le corps diplomatique et les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères y assistaient.

Explosion dans une filature

Alais, 2 février. — Une explosion a eu lieu à La Breze, près d'Alais (Gard), dans une filature. Il y a eu deux morts et seize blessés.

L'explosion s'est produite par suite du défaut d'alimentation de la chaudière.

Les armements de la Belgique

Bruxelles, 2 janvier. — Suivant des bruits très accrédités dans les couloirs de la Chambre, le ministre des finances aurait l'intention de déposer à bref délai un projet tendant à ouvrir au gouvernement un crédit de 50 millions pour augmenter les armements et les fortifications d'Anvers et dans le rayon de Sambre et Meuse.

L'ambassadeur d'Allemagne à Paris

Cannes, 2 février. — Le comte de Munster, dont le retour était attendu ces jours-ci, a fait prévenir qu'il ne reviendrait pas.

Incendie d'une colonie pénitencière

Vannes, 2 février. — Un incendie a eu lieu à la colonie pénitentière de Belle-Isle; plusieurs jeunes détenus ont tenté de s'évader, ils ont été arrêtés. Le préfet est parti aujourd'hui pour Belle-Isle.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Mouvement des conditionnements des soies pendant les années 1885 et 1886

Le mouvement géneral des Conditions de l'Europe offre au total une augmentation de 1.814.579 kilogr. sur l'année 1885. Les conditions de la France figurent pour une augmentation de 934.039 kilogr. et celles de l'etranger, pour une augmentation de 880.540 kilogr.

	1885	1886
FRANCE		
Lyon	4.439.061	5.111.124
Saint-Etienne	878.171	1.013.716
Aubenas	135.820	121.355
Avignon	112.530	166.199
Nimes	7.869	6.557
Privas	20.900	21.530
Paris	309.587	431.710
Marseille	210.548	200.969
Valence	11.225	16.296
	6.135.717	7.089.756
ALLEMAGNE		
Créfeld	482.233	547.141
Elberfeld	211.882	257.079
	694.115	804.220
SUISSE		
Zurich	871.846	1.023.071
Bâle	369.828	504.038
	1.241.674	1.527.109
AUTRICHE		
Vienne	105.064	127.572
ITALIE		
Turin	570.928	719.513
Milan	3.314.998	3.928.315
Bergame	128.659	113.051
Lecco	160.525	159.249
Côme	193.998	206.124
Florence	93.394	96.780
Udine	110.620	99.165
Ancône	7.270	9.555
Brescia	18.218	16.381
Pesaro	15.025	10.763
Gênes	7.132	1.470
Lucca	23.969	22.776
	4.953.733	5.423.163
ANGLETERRE		
Londres	66.301	62.366
Total général	13.219.607	15.034.186

(*Moniteur des soies*)

La laine à Londres

(De notre correspondant particulier)

Londres, le 2 février 1887.

Nos cours se maintiennent très-fermes en dépit des bruits alarmants que font courir à l'envi les journaux anglais et allemands.

Hier c'était le négoce français et la fabrique allemande qui se disputaient la plus grande partie des laines offertes ; aujourd'hui, c'est la fabrique française qui enlève à la fabrique anglaise la tête de presque toutes les grandes marques offertes. Hier comme aujourd'hui, l'animation était générale, et la façon d'agir de beaucoup d'acheteurs donne un formel démenti à leur façon de parler. C'est que partout il y a des besoins à remplir et que les quantités disponibles à cette vente suffiront à peine à les satisfaire; et puis, au fond, beaucoup de maisons ne croient pas à la guerre dont on parle trop et pensent qu'une fois ces bruits sinistres dissipés, la situation reprendra sa position normale. La France a pris en ces deux jours environ 6,000 balles dont 4,500 pour le négoce et 1,500 pour la fabrique.

La vente actuelle ne finira que le 19 février au lieu du 17 annoncé.

Laines

Anvers, 2 février.

Il a été vendu 9 balles de laine de La Plata suint, 9 balles d'Australie dito et 56 balles du Cap de Bonne Espérance dito.

Le Havre, 1er février.

Revue du 15 au 31 janvier 1887. — Importations de la quinzaine : 1.584 balles. — Débouchés : de gré à gré 199 b., aux enchères 802 b., après vente 446 b., expéditions 342 b. Total 2,089 balles.

Stock ce jour : 18,836 b., dont 2,593 b. Plata et Rio-Grande, contre 7,062 b., dont 3,266 b. Plata à pareille époque.

Pendant les premiers jours de la quinzaine, les Chili ont encore joui d'une bonne demande à des prix de plus en plus fermes qui se trouvent être aujourd'hui en avance de 5 c. sur ceux de la quinzaine précédente.

Les Plata n'ont trouvé preneur que pour des affaires peu importantes.

Peaux de mouton. — Sans importations ni ventes. Stock 44 balles Plata et diverses.

G. Asselin et A. Douay.

Marseille, 1er février.

On a vendu 56 balles de laine Angora, à fr. 115.

Buenos-Ayres, 29 janvier.

Les affaires se sont sensiblement ralenties. Les acheteurs se tiennent sur une grande réserve, malgré la baisse des prix et l'importance des arrivages. Les dépôts sont encombrés de marchandises.

Laines en suint. — On cote laine extra ps. 4.30 à 4.50 les 10 kilos ; belles laines, 4.00 à 4.20 ; bonnes laines, fines, assez bien conditionnées, 3,60 à 3,90 ; laines courantes, d'un conditionnement irrégulier, 3,30 à 3,60 ; lots inférieurs et défectueux, 2,80 à 3,40.

Laines lincoln extra, ps. 4,30 à 4,50 ; bonnes, 3,90 à 4,20 : secondaires 2,50 à 2,80.

Laines noires, ps. 7,50 à 8,50.

Laines d'agneaux fines, belle qualité, ps. 4,00 à 4,20 secondaires moyennes, 3,40 à 3,80 ; inférieures, 3,10 à 3,30.

Ventes selon qualité, ps 1,80 à 2,10.

Entrées de la quinzaine, 6,400,000 kilos, dont 1,000,000 de kilos de vendus. — Existences tant sur place qu'en magasin, 5,900,000 kilos environ.

Entrées générales de cette tonte, 25,200,000 kilos dont 19,300,000 kilos de vendus contre l'an dernier à pareille date, 26,000,000 kilos d'entrées dont 7,000,000 kilos du dépôt.

Exportation des laines depuis le 1er octobre jusqu'au 15 décembre :

	1886 balles	1885 balles
France	13.910	12.660
Belgique	11.357	8.408
Angleterre	1.009	992
Allemagne	8.030	1.565
Italie	155	1.703
Etats-Unis		183
Brésil		41
Balles	37.461	25.495

Peaux de moutons. — Les nouvelles d'Europe étant mauvaises, cet article, comme les laines, a subi une baisse sérieuse.

On cote peaux, haute laine, belle marchandise, ps. 0,27 à 0,30 le kilo : bonne marchandise, 0,24 à 0,26 ; marchandise moyenne, 0,22 à 0,23.

Peaux de campo, belle marchandise, légère, bons nerfs, bonne marchandise, quelque demi-laine, ps. 0,26 à 0,28 ; marchandise courante 0,23 à 0,25 ; inférieure, 0,20 à 0,22 le kilo)

Peaux d'épiderme, belle marchandise, fr. 0,21 à 0,25 marchandise ordinaire, 0,17 à 0,20.

Exportation de peaux de moutons pour divers pays d'Europe, du 1er juin au 15 décembre : 36,313 b. contre 40,920 b. en 1885.

Mouvement maritime lainier

Le steamer anglais *Phœnician* est attendu dans quelques jours à Dunkerque de la Plata, avec laines et suivra avec le solde pour Glasgow.

Le steamer *Uruguay* venu de Dunkerque, est parti pour la Plata, du Havre le 30 janvier, allant recharger des laines pour ces ports.

Le steamer *Berry* a débarqué le 30 janvier à Marseille: 46 balles laine Philippeville.

Les steamers *Paraguay* et *Poitou* sont partis de Marseille le 31 janvier pour la Plata, allant prendre charge en laine.

Le steamer anglais *Waldensian* est attendu chaque jour à Dunkerque, venant de la Plata avec laines à ordre ; puis il suivra pour le Havre avec le solde.

Le steamer *Nordthern* est arrivé à Londres le 31 janvier venant de Sydney (Australie) avec laines à ordre.

Le steamer anglais *Delcomyn* est arrivé le 1er février à Londres, venant de Sydney (Australie) avec laines à ordres.

Le steamer *Sobralense* a débarqué le 30 janvier à Liverpool, des laines de la Plata pour divers ports.

Le voilier *Star-of-Persia* allant de Londres à Adelaide (Australie) charger des laines, a été mis en mer de Gravesend, le 31 janvier.

Le voilier *Lutterworth* allant de la Nle-Zélande à Londres avec laines à ordres, a passé sur rade de Douvres à la remorque le 31 janvier, à 4 h. 40 soir.

Le steamer *Hohenstaufen* allant à Adelaide, Melbourne et Sydney, charger des laines pour l'Europe, a quitté Southampton avec les malles et passagers le 31 janvier et a passé le même jour à Yarmouth.

Le steamer anglais *Handel* est arrivé de la Plata à Liverpool via Anvers, avec le solde de son chargement.

Le steamer *Yarra* des messageries maritimes venant de l'Australie avec laines pour Marseille, Londres et autres destinations, est sorti du canal de Suez le 31 janvier. Les marchandises pour Londres seront tansbordées sur le steamer *Gange* et seront en ce port vers le 21 février.

Le steamer *Victoria* est parti d'Aden le 15 janvier pour Sydney (Australie) allant charger en laine pour l'Europe.

Les steamers *Paramatta* et *Port-Augusta* chargent actuellement à Melbourne (Australie) pour Londres en laine.

Le steamer anglais *Port-Darwin* venu de Dunkerque et Londres, prenait charge en laine à Sydney (Australie) le 1er février.

Le steamer belge *Pascal* venu de la Plata avec laines et diverses marchandises, est parti de Rio-Janeiro le 31 janvier pour Anvers.

Le steamer français *Portena* cap. Leguer est parti de B.-A le 30 janvier avec laines et diverses marchandises pour Dunkerque et le Havre ; attendu vers le 28 courant.

NOUVELLES MILITAIRES

Les nouveaux noms des casernes. — On lit dans l'*Avenir militaire* : « On a mis, paraît-il, environ trois mois à l'état-major général pour préparer un gros travail, ayant pour objet de faire disparaître, sur toute l'étendue du territoire, les noms de saints, saintes, ou ordres religieux, conservés jusqu'à ce jour à un grand nombre de bâtiments militaires ; on se proposait de les remplacer par des dénominations plus appropriées, disait-on, à leur destination.

» La caserne Saint-Jean serait devenue, par exemple, caserne Carnot, etc., etc.

» A cet effet, on avait centralisé à Paris les renseignements fournis par les corps d'armée, et faisant connaître les noms attribués jusqu'à ce jour aux différents établissements et qu'il s'agissait de modifier.

» Les changements de noms une fois opérés par les soins de l'état-major général, les commandants de corps d'armée furent invités à faire exécuter les modifications adoptées.

» Ce fut alors que ceux-ci firent respectueusement observer au chef de l'armée que l'exécution de ses ordres n'entrainerait pas seulement de nouvelles inscriptions à faire sur la porte des casernes et autre bâtiments militaires, mais qu'il allait falloir rectifier tous les ordres de route sur les livrets des hommes de la réserve et de l'armée territoriale, ainsi que les listes nominatives modèle 6 et 7 qui sont entre les mains de la gendarmerie.

» On avait pas songé à ce détail.

» La mesure va donc être rapportée; c'est égal, les commandants de recrutement l'ont échappé belle, et le moment était bien choisi. »

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le tirage au sort. — Jeudi ont eu lieu, à la mairie de Roubaix, sous la présidence de M. Facon, président du conseil de préfecture du Nord, les opérations du tirage au sort pour les deux cantons de Roubaix. A neuf heures et demie, les jeunes gens inscrits dans le canton-Est comprenant les cinq premières sections de Roubaix et la commune de Wattrelos, se sont présentés. A deux heures, c'était le tour des jeunes gens du canton Ouest, comprenant les quatre autres sections de Roubaix et les communes de Croix et de Wasquehal.

A midi le déjeûner officiel réunissait dans la salle des séances du Conseil municipal MM. Facon, le maire et les adjoints de Roubaix, les maires de Wattrelos de Croix et de Wasquehal, Paul Corbière, lieutenant de gendarmerie, Barroyer, commissaire central, Breton, chef de division à la préfecture, Gilbert Sayet, secrétaire-général de la mairie.

Une animation très-vive a régné à Roubaix, pendant toute la journée; de nombreux groupes se promenaient aux abords de la mairie; des marchands de rubans, de billets et de fleurs s'étaient installés sur la place et des bandes de conscrits ont parcouru les rues en faisant entendre des chants patriotiques ou autres, mais toujours entonné sur un diapason élevé.

Notons qu'une fanfare organisée par M. Olivier Brancard, a fait retentir les rues les plus fréquentées du son cuivré de ses instruments.

Nous publions plus loin la liste des conscrits avec les numéros qui leur sont échus.

On nous demande l'insertion de la note suivante :

« On prie les anciens élèves des frères qui ont eu le frère Emétère, comme professeur à Notre-Dame, ou comme directeur aux écoles du Moulin et de Sainte Elisabeth, d'assister à la réunion, qui aura lieu dimanche prochain, à 11 heures 1/2, au café du Demi-Cercle, place Notre-Dame. Cette réunion aura lieu dans la salle du premier étage. »

Un commencement d'incendie s'est produit mercredi à trois heures et demie de l'après-midi, chez MM. Coupil frères et Cie, fabricants, rue du Grand-Chemin. Le feu s'est déclaré dans la cheminée. Les dégats sont peu importants.

La police a arrêté, dans la journée de mercredi, François C..., âgé de 23 ans, né à Leddeberghe (Belgique) et Théophile P..., âgé de 34 ans, ainsi que son frère François P..., âgé de 38 ans, tous deux nés à Velesque (Belgique) pour vol d'un paletot et de divers objets d'une valeur de 15 francs.

Un ouvrier teinturier, Napoléon D..., âgé de 41 ans, né à Gand, demeurant rue des Longues-Haies, a été mis en état d'arrestation, mercredi, pour infraction à un arrêté d'expulsion, et conduit chez M. le commissaire du 3e arrondissement.

Mercredi soir, vers huit heures et demie, Mme X..., lessiveuse, rue Decrême, revenait chez elle, après avoir fini sa journée, quand elle aperçut une échelle adossée contre une muraille de la cour de sa maison, en face d'une fenêtre ouverte, et un homme en train d'y monter. Au bas de l'échelle se trouvait un autre individu.

Mme X... se mit à crier : « au secours, au voleur! » Plusieurs personnes et un agent de police arrivèrent bientôt.

Mais les voleurs, au premier appel, s'étaient empressés de prendre la fuite. Ils sont demeurés inconnus.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Volonté de Dieu*, houille, venant de Beuvry; *Tonkin*, pulpes, venant de Vendenil; *Hildago*, houille, venant de Beuvry; *Vitna*, houille, venant de Beuvry; *Espérance*, houille, venant de Pont-à-Vendin: *L'Espoir*, houille, venant d'Harnes; *Mytho*, soude et cristaux, venant de Dombasle; *Attends après l'autre*, houille, venant de Violaines; *Volonté-de-Dieu* mais, venant de Dunkerque; *Saturne*, acide, venant de La Madeleine.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 20me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

Les Chinois dit-on, ont inventé un supplice qui consiste à priver le patient de tout sommeil; ceux qui sont sujets aux insomnies savent combien la privation de sommeil est pénible; aussi croyons-nous être utile à beaucoup de personnes en publiant la lettre suivante, légalisée par les autorités : Marquette (Nord). Ma femme souffrait depuis dix ans d'un violent point de côté, qui lui faisait passer bien des nuits sans sommeil, assise sur son lit tellement la douleur était forte. Moi, j'avais une inflammation du bas-ventre et pas d'appetit; nous avons fait usage de vos Pilules suisses à 1 fr. 50 et depuis lors nous sommes presque guéris : ma femme ne souffre plus du tout. A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont à Paris. Guidez père. 14155d

TOURCOING

Un incendie rue du Sentier. — Jeudi matin, un peu après cinq heures, le chauffeur de la teinturerie de M. Odou Tavernier, rue du Sentier, en arrivant à son travail, constata que le feu avait pris à des sacs déposés dans la salle des générateurs et se communiquait déjà aux laines qui se trouvaient dans le séchoir établi au-dessus de cette salle. Il tenta d'enrayer les progrès de l'incendie, mais, se voyant impuissant, après s'être brûlé les mains, il donna l'alarme. M. Tavernier s'occupa de sauver immédiatement les marchandises renfermées dans un magasin voisin et, afin d'éviter des accidents, on lâcha les vapeurs du générateur.

Les flammes n'avaient pas tardé à gagner le bâtiment tout entier qui comprenait, outre l'emplacement des générateurs et les séchoirs, une salle renfermant des gill-box.

Les secours ne tardèrent pas à arriver, mais les pompiers durent s'occuper à préserver les constructions voisines, sérieusement menacées, surtout un bâtiment assez élevé, dépendant de l'établissement de M. Delodder-Dierckens, fabricant de dentelles, dont les combles ont pris feu à plusieurs reprises.

La pompe-piano et une pompe à vapeur furent mis en batterie dans la rue du Sentier et la seconde pompe à vapeur fut installée dans la cour de l'établissement Delodder.

Grâce à ces mesures le danger fut bientôt conjuré et vers sept heures et demie tout était à peu près terminé.

Le bâtiment dans lequel l'incendie s'est déclaré, a été complètement anéanti ainsi que les marchandises et le matériel qu'il contenait. On évalue les pertes à environ 30.000 fr. Il y a assurance pour 150,000 fr. aux Compagnies *l'Abeille, l'Urbaine, La Clémentine* et *Le Nord*.

Le bâtiment, appartenant à MM. Jacquart, faisait partie de l'ancienne filature de coton où deux incendies presque successifs éclatèrent il y a quelques années.

Les pompiers ont travaillé avec leur ardeur habituelle et ont été assez heureux pour empêcher que le feu ne causât de plus grands dégâts.

Le service d'ordre était fait par les soins de MM. les commissaires de police et la gendarmerie.

Un incident assez singulier s'est produit mercredi après-midi, dans un terrain vague situé près de la gendarmerie. Un cheval, appartenant à un entrepreneur de Mouscron, attelé à un tombereau chargé de matériaux de construction, est tombé dans un puits profond de six mètres qui s'est, pour ainsi dire, creusé subitement sous ses pieds. L'orifice de ce puits, dont l'existence était inconnue, était bouchée par des planches recouvertes de terre qui ont fléchi sous le poids. On essaya de retirer la pauvre bête au moyen d'une grue, mais la corde se rompit et le cheval retomba dans le puits où il s'est noyé.

Très heureusement, il ne s'est produit aucun accident de personnes.

Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu de la séance du Conseil municipal de mardi soir, sous la rubrique pensions de retraite, nous avons dit que la demande de Mme veuve Saint-Quentin avait été envoyée à l'examen de la commission des finances. La vérité est que la liquidation de cette retraite a été approuvée pour la somme annuelle de 203 fr. 10.

LILLE

M. Bouffet préfet de la Vendée, ancien secrétaire genéral de la préfecture du Nord, est nommé préfet du ministère.

La Société industrielle du Nord (comité du commerce, de la banque et de l'utilité publique) tiendra séance samedi 5 février, à 5 heures, dans le local de la Société, rue des Jardins, 29. Voici l'ordre du jour :

1. Correspondance et publications. — 2. Renouvellement du bureau. — 3. M. Labbe-Rousselle : Communication sur la nouvelle loi sur les Société par actions.

La Société des Agriculteurs du Nord a procédé mercredi aux votes nécessaires pour compléter la constitution de son bureau.

Dans la précédente séance, M. Trannin avait obtenu la majorité relative, il écrit qu'il n'accepte pas la présidence.

Un premier tour de scrutin donne : MM. Clayes, 41 voix; Trannin, 21; Dubar qui a déclaré ne pas accepter la candidature, 15; Bernard, de Roost-Warendin absent 12 ; Claudorez, 2 ; Tellicz, 1; Dervaux, 1.

Au second tour de scrutin, les voix se répartissent ainsi : MM. Trannin, 44; Claeys 35; Dubar 19 Dervaux 2; Bernard, 1. M. Trannin est élu.

Il restait à nommer deux vice présidents. Sont élus : MM. Gustave Dubar, par 68 voix; Mazurier, par 58.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES. — Le tableau contenant les additions et les retranchements faits à la liste électorale est déposé au secrétariat de chaque mairie le samedi 15 janvier.

Cette date du 15 janvier est le point de départ du délai de 20 jours pendant lequel les électeurs peuvent examiner ce tableau, ainsi que les listes elles-mêmes, et formuler leurs réclamations.

Nous ne saurions trop insister pour que chacun use du droit qui lui appartient de réclamer, s'il y a lieu, dans le but soit d'obtenir la régularisation de sa situation personnelle, soit de provoquer, par la voie legale, l'inscription ou la radiation du nom de tout individu qui, à sa connaissance, se trouverait indûment omis ou inscrit sans droit.

Nous recevrons dans nos bureaux les réclamations concernant les listes de la ville de Roubaix, et celles de Wattrelos, Croix et Wasquehal.

CONCERTS ET SPECTACLES

Musique de chambre. — C'est devant une assistance nombreuse, composée d'amateurs sérieux, qu'a eu lieu jeudi la séance de musique organisée par M. Fernand Landouzy, professeur à l'école nationale de musique. Nous avons remarqué la présence de Messieurs Victor Delannoy, P. Destombes, Dervaux-Wetzel président de la commission de l'académie de Tourcoing et Montagne directeur. M. Landouzy, afin d'assurer la réussite de cette soirée, avait tenu à s'entourer d'artistes dont le talent et le savoir nous sont déjà connus, et que l'on est sûr de retrouver là où l'on se fait applaudir. Nous voulons parler de Mme Landouzy d'abord, la gracieuse cantatrice que bien des grandes villes nous envient, de Messieurs Schillio et Sinsoilliez qui ne sont plus pour nous des étrangers, et des savants professeurs que notre école à la bonne fortune de posséder.

Si nous voulions rééditer toutes les formules laudatives qu'il est en usage d'employer pour vanter les qualités d'un artiste, et qui sont le partage de Madame Landouzy, nous serions forcés d'en épuiser le répertoire entier; d'autres l'ont fait, et bien des fois déjà. Nous avons retrouvé chez elle la voix perlée et étendue, le style irréprochable, la diction essentiellement pure et nette. Elle est tout entière dans ce qu'elle dit, bien, et sans recherche aucune, c'est pourquoi elle sait initier ses auditeurs à ce qu'elle dit. Il nous paraît difficile que l'on puisse égrener avec plus de virtuosité les vocalises ingrates et ardues que contient l'air de Rosine, comme il nous semble merveilleux que l'on puisse obtenir autant de délicatesse et de sentiment dans la gentille romance de Massenet: *Si tu veux, mignonne*, ainsi que dans les couplets du Mysoli de Félicien David.

Ces trois morceaux ont provoqué dans la salle un enthousiasme qu'on peut s'expliquer facilement. Les deux derniers surtout qui ont été redemandés, nous ont charmé au plus haut point, et nous ont valu d'entendre une charmante et toute fraîche composition de M. Gustave Meyer, *Faiblesse*, que Mme Landouzy chante à ravir.

Mentionnons tout spécialement les couplets du Mysoli tirés de l'opéra-comique *La perle du Brésil* de Félicien-David. Ils sont délicieux, hérissés de difficultés, et surtout se distinguent par une exubérante originalité. Des gammes en tierce avec la flûte sont d'un joli effet, et la chaleur qui règne d'un bout à l'autre du motif vous enleve vers le pays dont parlent les récits de Chateaubriand et les *Orientales* de V. Hugo : il semble qu'on respire, en écoutant ces mélodies primitives et inspirees, un parfum d'Orient qui fait songer a la patrie des sultanes et des almées.

Il est évident que l'auteur doué d'une imagination disposée, comme une cire molle, a recevoir toute les impressions d'un spectacle nouveau a su rapporter de ses voyages des souvenirs qui se sont traduits en des œuvres trahissant chez lui une âme de poëte, en même temps que de musicien éminemment original.

Par une attention délicate, madame Landouzy nous a chanté le récréatif et l'air de *la Fille de Jephté* de Clément Broutin. Ces morceaux sont tirés de la scène lyrique qui a valu, en 1878, un premier prix de Rome à l'éminent compositeur, que notre école de musique aura sous peu comme directeur. Nous ne ferons pas l'éloge de l'œuvre : le succès qui l'a couronnée est une preuve suffisante de sa grande valeur. Quant à l'interprétation, nous ne nous aventurons pas en affirmant qu'elle a été à la hauteur de l'ouvrage.

M. Schillio est un artiste consciencieux qui tire de son violon un son incroyable, et dont les principaux talents sont : un style sobre, un jeu aisé, et une façon magistrale de rendre le classique : Il nous a montré cette dernière qualité dans les deux quatuors de Mozart et de Lavainne, de même qu'il nous a prouvé, dans les autres morceaux, qu'interprêter la fantaisie avec goût et délicatesse était aussi son partage.

A plusieurs titres, M. Meyer a droit à des éloges. Les deux quatuors dont nous venons de parler lui ont donné l'occasion de se faire remarquer une fois de plus comme accompagnateur d'un rare mérite. Le second surtout exigeait pour le divertissement final un artiste de sa force. Nous avons pu juger aussi de son doigté, de son jeu sûr et de la très grande sonorité qu'il sait obtenir de son instrument dans les quelques morceaux qu'il a exécutés seul. Une grande valse de concert et une tarentelle, deux de ses compositions, sont d'un grand effet, et attestent suffisamment que M. Meyer ne veut pas s'endormir sur ses lauriers.

Très jolies aussi les différentes œuvres de Popper que nous a détaillées le violoncelle de M. Landouzy. Nous savons ce que vaut cet artiste qui joue avec sentiment et expression de son instrument, dont la mélodie nous semble faire valoir les meilleures qualités.

MM. Bondues et Fournier, professeurs à l'école nationale, ont très correctement exécuté une très difficile tarentelle de Saint-Saëns. M. Fournier est toujours l'excellent clarinettiste que l'on aime à entendre et M. Bondues a droit à nos félicitations pour son accompagnement de flûte dans les couplets du Mysoli.

Dans des attributions plus modestes, mais qui n'en sont pas moins méritoires, MM. Arthur Turbelin, second violon, secrétaire de l'Ecole Nationale de musique, et G. Sinsoilliez, alto, ont contribué pour une bonne part à la bonne exécution des deux quatuors que nous avons déjà cités, celui de Mozart, qui est un des plus beaux qu'ait écrits l'auteur, et dans lequel l'idée générale, assez simple, revient successivement aux quatre parties, a suffi pour nous donner une haute opinion de la parfaite entente qui existe entre MM Schillio, Turbelin, Sinsoilliez et Landouzy, quand ils veulent interprêter une de ces pages immortelles qui font les délices des dillettanti.

Nous aimons beaucoup aussi le quartuor de Lavainne, directeur au Conservatoire de Lille. Il se distingue par ses détails gracieux, tout en conservant une coupe classique bien accentuée ; c'est ainsi que, grâce à l'effet qu'il produit, il est goûté même par les amateurs qui ne sont pas tout à fait versés dans les connaissances de la musique abstraite. Dans le divertissement final sont semées à plaisir des difficultés dont les exécutants se sont fait un véritable jeu.

Ce concert, dont le programme varié était parfaitement composé, a donc entièrement satisfait le public qui y assistait. Les sacrifices que s'impose l'organisateur, M. Landouzy, dans le but de développer dans notre ville le goût de la grande musique classique, doivent nous inspirer de la gratitude à son égard, et nous montrer qu'il est de notre devoir d'encourager ses efforts.

Octave.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 2 février 1887

Présidence de M. Hedde

Toujours les fraudeurs. — Les porteurs de tabac et de café de contrebande sont toujours nombreux. Ils se recrutent particulièrement dans la population ouvrière de Roubaix. Le tribunal a condamné aujourd'hui Désiré Arlequeuve à six jours, Deshat, Legast à quinze jours, Fervin, Bouquenoy, Vandenouck et Vermeire à un mois.

Un vol à Wattrelos. — Vandenhende était ouvrier de ferme à Wattrelos. Il fût renvoyé car il n'y avait plus d'ouvrage à lui donner. Il traina sans domicile pendant trois semaines jusqu'au jour où il vola quelques bottes de paille à son ancien patron. Il est condamné à quatre jours pour vol et vagabondage.

Des expulsés. — Le tribunal prononce quelques condamnation à un mois de prison contre des expulsés qui ont été arrêtés sur le territoire de Roubaix.

Deux mendiants. — Florimond Dut est âgé de 52 ans, le tribunal le condamne à 6 jours pour mendicité à Roubaix.

— Henri Maton, solide gaillard d'une trentaine d'années, muni, de plus, de nombreuses feuilles de recommandations, mendiait le 29 janvier dernier sur le car de Roubaix à Tourcoing.

M. D'halluin, conseiller municipal de Tourcoing, surpris de voir cet homme dans la force de l'âge, occupé à mendier, porta plainte à un agent de police, de service dans la rue du collège. Le tribunal condamne ce mendiant à 15 jours.

Tribunal civil de Lille

Audience du mercredi 2 février 1887

Une maison sise à Roubaix à l'angle des rues de l'Epeule et du Parc est mise à prix sur surenchère à 17.270 francs. Elle est adjugée pour ce prix à Me Rombault.

Une autre, également située à Roubaix, rue des Champs, 51, mise à prix 13.250 également sur

---

FEUILLETON DU 4 FÉVRIER 1887. — N° 45

LA CASSETTE DE FER

Par Pierre ZACCONE

DEUXIÈME PARTIE

III

SUITE.

Le corps de la lettre était de la même écriture que la suscription, et il y avait deux grandes pages du même papier, grossier et rugueux.

Mais Horace ne s'appesantit pas sur ce détail, et poussé par une curiosité que partageait la Cagnotte, il en commença immédiatement la lecture.

Nous reproduisons textuellement cette lettre sans rien changer au style :

« Mystère et discrétion !

» Ceci est le scenario peut-être incomplet, mais intéressant d'un drame qui pourra être soumis à l'appréciation d'un de nos auteurs en renom.

» Titre à choisir :

» *Le Souterrain du château de Pratmeur, le bâtard de Trémel, les Mystères de Bretagne.*

» Le héros est un bâtard ; un sombre mystère plane sur les commencements de sa vie. Il a été élevé au bourg de Trémel, en Bretagne, par un vieux pêcheur, pauvre, mais honnête. A l'âge de dix ans, il a été mis au collège. Il ne sait rien ni de son père ni de sa mère. Son père, le comte de Presles, l'a eu d'une jeune fille qui est morte en lui donnant le jour. Le comte resté seul, s'est mis à voyager et un an plus tard, se trouvant au Brésil, il est devenu amoureux d'une femme de grande beauté, mais fort coquette et qui ne devait pas lui être fidèle, ce qu'il n'apprit que plus tard.

» Mais n'anticipons pas sur les événements.

» Le comte était un gaillard fort dissolu ; toutefois, il avait bon cœur — ça se voit quelquefois. Avant de s'éloigner peut-être pour toujours, il a assuré le sort de son fils: comme il est puissamment riche, ça ne lui coûte pas grand'chose. Au moment de se marier, il a constitué à son enfant naturel une rente de douze mille livres, et a chargé un vieil ami de sa famille, M. Desgranges, caissier de la Banque de France, de servir ladite rente, soit par trimestre, soit par annuité.

» Puis, ayant ainsi arrangé ses affaires, et se croyant quitte envers le passé, il est parti, a voyagé et s'est arrêté au Brésil où il s'est marié.

» La comtesse de Presles est ravissante : elle est fort entourée, et malgré la différence d'âge des deux époux, le comte jouit d'un bonheur complet, pendant de longues années La comtesse lui a donné un fils qui a été accueilli comme une bénédiction du ciel, et il semble que rien ne puisse jamais menacer un bonheur aussi parfait.

» Mais le grain de sable !

» Un jour, le malheureux comte apprend que sa femme manque à ses devoirs, qu'elle ne l'a jamais aimé, et il découvre, par une correspondance qu'un misérable éconduit lui vend, que l'enfant qu'il considère comme le sien n'est même pas de lui ! La preuve est là, manifeste, irréfutable, et l'époux infortuné songe un moment au suicide.

» Mais non ! Pourquoi se tuer bêtement, quand on peut se venger ?

» D'ailleurs, il a un autre enfant qui, celui-là est bien de lui ! Il se rappelle comme il a été aimé par la morte de Trémel, et ses yeux se voilent quand il pense au petit être qu'il a abandonné sans s'en occuper jamais !

» Celui-là est bien sa chair et son sang... tandis que l'autre !

» L'autre est né avec tous les défauts et les vices de sa mère, vices et défauts qui n'ont fait que se développer, et il ne veut pas qu'il porte son nom, ni qu'il hérite de sa fortune.

» Son parti est pris, il revient en France, s'entend avec des hommes de loi, remet à M. Desgranges une déclaration de régle, dans laquelle il reconnait le bâtard pour son seul fils et son unique héritier.

» Par surcroit de précaution, il se rend lui-même avec le caissier de la Banque à son château de Pratmeur, et pratique dans le rocher un trou profond dans lequel il enfouit une cassette de fer où il a enfermé les doubles des actes authentiques. Puis, tous ces soins pris, rassuré sur l'avenir, il revient à Paris et se dispose à aller embrasser son enfant.

» Mais celui-ci voyage, il est fort loin, et il n'a plus le temps de l'attendre.

» Les souffrances qu'il a endurées depuis une année ont épuisé ses forces : — il est à bout d'énergie... il sent que sa vie lui échappe, — et, en effet, deux mois plus tard, il rend le dernier soupir entre les bras de M. Desgranges, après lui avoir fait jurer, une fois de plus, de veiller sur son fils.

» Maintenant, que va-t-il se passer entre les deux enfants ? C'est ce que l'on se réserve d'expliquer aux personnes que ce récit a pu intéresser, et les explications complémentaires viendront quand tout danger aura cessé pour ceux qui ont quelque chose à dire.

» Donc d'ici là, mystère et discrétion !

» *P. S.* — Réflexion faite, on croit que le meilleur titre serait :

« LA CASSETTE DE FER. »

— Voilà, certes, un étrange document, dit Horace quand il eut achevé la lecture, et j'ai bien quelque idée que c'est l'histoire de René que l'on nous a contés là.

— Mais qui peut nous envoyer cette lettre? fit la Cagnotte.

— Oh ! sur ce point, je n'ai pas le moindre doute.

— Caminade, n'est-ce pas ?

— Parfaitement.

— Mais pourquoi n'être pas venu lui-même.

— Eh ! il le dit expressément !... il parait qu'il y a du danger à parler et je pense comme lui.

— Enfin, que devons-nous faire ?

— Attendre... je verrai René... je me concerterai avec lui et nous aviserons.

— Ah ! ce comte de Presles ! je voudrais le savoir bien loin.

— Il vous inquiète ?

— Pas pour moi!... mais je ne sais quel sentiment il m'inspire : il me semble qu'il me sera fatal.

— Quelle enfant vous êtes !

— Je ne dis pas non... Mais on ne se refait pas... et il faut me prendre comme je suis.

— Je vous prendrais, moi, les yeux fermés.

— C'est possible, dit la Cagnotte en souriant ; mais, en attendant, vous allez me laisser.

— Déjà !

— J'ai des visites à recevoir.

Pendant que ceci se passait chez la Cagnotte, de singuliers événements se préparaient rue Culture-Sainte-Catherine.

Depuis quatre jours on était revenu de Pratmeur, que l'on avait quitté le soir même de l'enterrement de M. Desgranges.

C'avait été une triste cérémonie, pendant laquelle la pauvre Raymonde avait longuement prié et pleuré.

Ce pauvre vieillard qui venait de la quitter l'avait aimée, comme si elle eut été son enfant : et maintenant elle allait se trouver seule dans la vie, seule et bien triste !

Qu'allait-elle devenir? Elle n'en savait vraiment rien.

Il y avait bien sans doute, Laura, dont le cœur lui était dévoué et sur l'amitié de laquelle elle avait toujours compté.

Mais, de ce côté, depuis quelque temps, on eut dit qu'il se préparait pour elle une douloureuse déception.

Laura n'était plus la même : au fond des manifestations dont elle accablait Raymonde, celle-ci sentait quelque chose de contraint et de froid. Ce n'était plus la Laura du couvent; toujours gaie, insouciante: maintenant, elle était le plus souvent sombre, et vingt fois Raymonde avait surpris sur ses joues la trace récente de larmes.

Elle avait voulu la questionner à ce sujet, mais toujours elle se dérobait et on eût dit même que les questions de son amie lui inspiraient un sentiment d'irritation qu'elle ne parvenait pas toujours à dominer.

Raymonde en fut affectée d'autant plus qu'elle ne voulut rien laisser paraître de ce qu'elle éprouvait, et il en résulta que Laura livrée ainsi à elle-même, s'abandonna sans frein, au désordre des suggestions qui, depuis quelque temps, s'étaient emparées de son esprit.

Cette situation ne pouvait se prolonger sans déterminer une crise fâcheuse ; depuis le retour à Paris, elle avait même pris un caractère plus aigu, et la froideur de Laura s'était encore accentuée.

Raymonde résolut d'en finir, et elle avait un prétexte excellent pour provoquer une explication décisive.

Tant que M. Desgranges vivait, il était naturel qu'elle acceptât l'hospitalité que lui offrait madame Pradié, mais du moment que l'ex-caissier avait cessé de vivre, il devenait impossible qu'elle subit plus longtemps une position que l'attitude de Laura allait rendre presque humiliante.

Son parti fut vite pris.

La mort de M. Desgranges l'avait faite libre et riche. Dès le lendemain de son retour à Paris Raymonde recevait la visite de Me Durandeau, notaire, et elle apprenait que le défunt lui avait légué toute sa fortune, par un testament en bonne et due forme. C'était l'avenir modeste assuré ; elle n'avait plus besoin de personne, et elle n'en demandait pas davantage.

Aussi le soir même de ce jour, après avoir dîné seule dans ce pavillon si plein encore de souvenirs attendrissants, elle gagna l'hôtel de la rue Culture-Sainte-Catherine, et demanda à parler à madame Pradié.

(A suivre)

Pierre ZACCONE.